

Valorisation bouchère des animaux de race Simmental Française

Development of meat performance for Simmental breeding

C.GAILLARD, C.FAURIAT

ENESAD, BP 87999, 21079 Dijon cedex

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'étiquetage réglementaire actuel des viandes, les produits de race Simmental Française entrent dans le type racial "lait". Cet état de fait est peut-être un handicap à la valorisation commerciale des animaux. Pour vérifier cette hypothèse et afin d'éclairer la stratégie collective de sélection dans cette race (compromis à fixer entre aptitudes laitières et bouchères), une approche de la filière viande des animaux Simmental a été réalisée dans les deux départements détenant les effectifs les plus élevés : la Haute-Marne (zone berceau) et l'Aveyron (zone d'extension) représentant chacun 23 % de la base de sélection.

1. MATERIEL ET METHODES

Des entretiens semi-directifs ont été conduits auprès de 21 acteurs de la filière "viande Simmental" (négociants, abattoirs, chevillards, bouchers) identifiés de façon la plus exhaustive possible, à dire d'experts. Chaque entretien a porté sur l'activité globale de l'opérateur, puis plus spécifiquement sur ses pratiques en matière d'animaux ou de viande Simmental.

Desti-nation	Vente à 3 semaines		Engraissement			Vaches de réforme (A)	Vente en élevage
	M	F	bœufs	taurill	génisses		
Haute-Marne	891	98	635	1396	222	2145	208
Aveyron	1850	367	20	0	128	964	100

Tableau 1 : Effectifs d'animaux Simmental commercialisés

Effectifs de vaches Simmental	Vaches recensées ¹	Vaches potentiellement réformées ²		Ecart à l'enquête (B) – (A)
		Taux	Effectif (B)	
Haute-Marne	6 877	31,8 %	2 187	42 (1,9 %)
Aveyron	4 401	25,5 %	1 122	158 (16,4%)

¹ RA, 2000 : Agreste, recensement agricole 2000

² d'après FFCL 2002 : Résultats du contrôle laitier

Tableau 2 : Confrontation recensement / enquêtes pour les vaches réformées

2. RESULTATS

Pour situer la représentativité des données recueillies (tableau 1), nous avons confronté l'effectif "vaches de réforme" aux effectifs RA 2000 en considérant comme taux de réforme la part de vaches en 1^{ère} lactation dans l'effectif contrôlé (FFCL, 2002). Les écarts observés sont faibles (tableau 2), ce qui laisse penser que les enquêtes couvrent assez bien les transactions effectuées.

2.1. LA FILIERE EN HAUTE-MARNE

La majeure partie des animaux collectés sont : des vaches de réforme (57 %), puis des jeunes bovins (19 %), des bœufs

(16 %) et quelques génisses grasses et veaux de boucherie. La filière en Haute-Marne implique de nombreux opérateurs au regard de l'effectif animal concerné. Toutefois, chaque niveau (collecte – abattage) est dominé par un ou deux opérateurs privés qui assurent les trois-quarts des transactions, les animaux Simmental constituant entre 15 et 20 % de leur activité toutes races.

2.2. LA FILIERE EN AVEYRON

Les animaux Simmental mis en marché sont, pour l'essentiel des veaux de 8 jours à 3 semaines destinés à un engraissement en veaux de boucherie (60%) et des vaches de réforme (34%). Six opérateurs interviennent dans la collecte, dont un intégrateur en veaux de boucherie, une part des transactions s'effectuant sur des marchés locaux. La répartition des animaux sur 5 abattoirs se fait selon leur qualité de carcasse et l'état de leur finition. Les carcasses de bonne qualité, traitées par un chevillard, sont distribuées vers des bouchers et des GMS du Sud de la France. Globalement, la filière apparaît plus diffuse mais implique des opérateurs à la recherche d'animaux de bonne qualité bouchère.

3. DISCUSSION

La différence entre ces deux filières réside d'une part dans les types de production pratiqués, en ce qui concerne les mâles : engraissement dominant en taurillons ou bœufs en Haute-Marne, cycle "court" en veaux de boucherie pour l'Aveyron, d'autre part dans la qualité de la finition des femelles. Les opérateurs de l'Aveyron, contrairement à ceux de l'Est, déplorent une finition insuffisante des vaches de réforme, surtout pour les débouchés porteurs du Sud de la France. Cette situation est à mettre en lien avec des disponibilités fourragères inégales, surtout en maïs ensilage. En Aveyron, cette culture est limitée par des contraintes pédo-climatiques, ou interdite par le cahier des charges de l'AOP Laguiole. Les opérateurs des deux départements apprécient les caractéristiques bouchères de ces animaux rémunérés selon une grille "laitière". Ils s'accordent pour situer la carcasse de Simmental, intermédiaire entre celle de Montbéliarde et de Charolaise, au niveau de la conformation, avec un persillé très apprécié dans le cas d'animaux bien finis. Toutefois, ils relèvent les difficultés d'approvisionnement, résultant d'effectifs rares et dont la dispersion est croissante.

CONCLUSION

Cette première approche semble indiquer qu'en l'absence de reconnaissance spécifique, les caractéristiques bouchères des animaux Simmental sont, malgré un débouché étroit, plutôt bien perçues par les différents opérateurs. Pour éclairer les choix collectifs de sélection, nous envisageons d'approfondir l'étude des caractéristiques de carcasse, en lien avec l'origine génétique des animaux, à l'image des observations conduites en race Normande (Mourier et Regaldo, 2000).

Mourier C., Regaldo D., 2000, Renc. Rech. Ruminants, 7,175